

Image not found or type unknown



Prise en charge Formation coiffure

Par **Marieduf**, le **28/03/2023 à 08:30**

Bonjour,
Voilà normalement le lundi c'est un jour de repos ,mon employeur m'envoie en formation le Lundi (repos)et Mardi (jour de travail 10h)
La formation c'est 8 h par jour.
Mon employeur me dit que je lui devrais 2h du lundi et 2h du mardi .
Et le temps trajet domicile vers lieu formation comment est-il prit en compte?
Pourriez-vous me dire mes droits merci